

Mise en conformité des institutions avec la nLIPAD

Aurélie Friedli
Conseillère à la protection des données

Rendez-vous de la protection des données et de la transparence - 12 mai 2026



SOMMAIRE

1. L'ACG et ses groupements
2. Rôle de Conseillère à la protection des données
3. Registre des activités de traitement : un projet en cours
4. Et l'IA ?

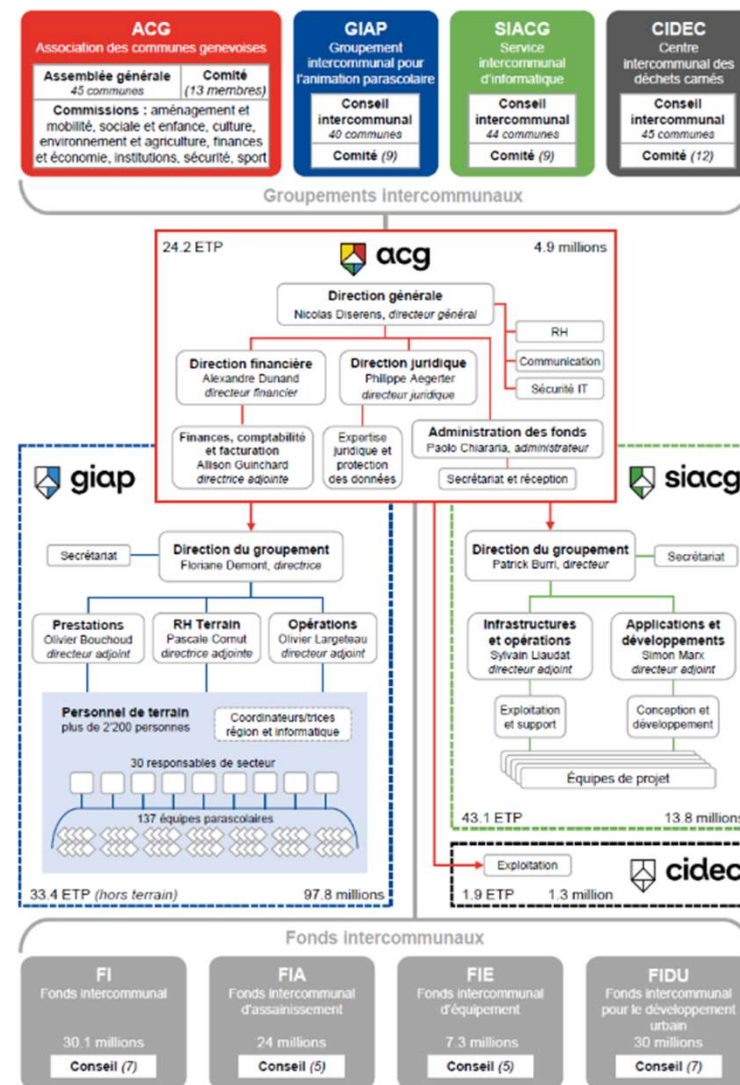


1

L'ACG et ses groupements

ACG, SIACG, GIAP : un écosystème intercommunal

- **ACG**
Association des communes genevoises
- **GIAP**
Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
- **SIACG**
Service intercommunal d'informatique
- **CIDEC**
Centre intercommunal des déchets carnés



Charges de fonctionnement des groupements, dotations annuelles des fonds et équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2024

SIACG : fournisseur IT mutualisé et partenaire de conformité

Mission et couverture intercommunale

Le SIACG fournit 44 communes genevoises ainsi que l'ACG, le GIAP et le CIDEC. Il assure la gestion informatique intercommunale harmonisée et mutualisée.

Gestion informatique centralisée

Le SIACG développe, acquiert et met à disposition des logiciels métiers, gère l'infrastructure réseau et serveurs, les sauvegardes et accompagne les utilisateurs des communes membres.

Avantages de la mutualisation IT

La mutualisation permet un déploiement de standards communs et une vision globale sécurisée des systèmes d'information communaux.

Défis liés aux rôles et responsabilités

Le SIACG fournit les moyens techniques, mais les finalités des traitements relèvent des communes, nécessitant une clarification des responsabilités.

Catalogue applicatif du SIACG, vers une cartographie des données

Catalogue mutualisé étendu

Le SIACG propose plus de 65 prestations informatiques mutualisées accessibles aux communes membres, formant un socle commun robuste.

Exemples d'applications clés

Le catalogue inclut un ERP, une GED, un SIRH, une application de gestion des cimetières, de cartographie, divers outils pour la police municipale, la petite enfance, les services sociaux, etc.

Approche de sécurité et conformité

Le SIACG fournit un cadre sécurisé avec pare-feu, sauvegarde, redondance des centres de données, serveurs virtuels et contrôle d'accès, garantissant la conformité réglementaire.

Vers une cartographie de conformité

Le catalogue devient un outil stratégique pour cartographier les traitements, les flux de données, les acteurs, les risques et les durées de conservation.

Le catalogue est le point de départ du registre des activités de traitement.



2

Rôle de Conseillère à la protection des données

Une fonction pivot entre droit, technique et organisation

- Comment devient-on Conseillère à la protection des données?
- Quelle formation pour cette fonction?
- Rôle unique ou casquette parmi d'autres?
- Double rôle RSSI – DPO encore possible?

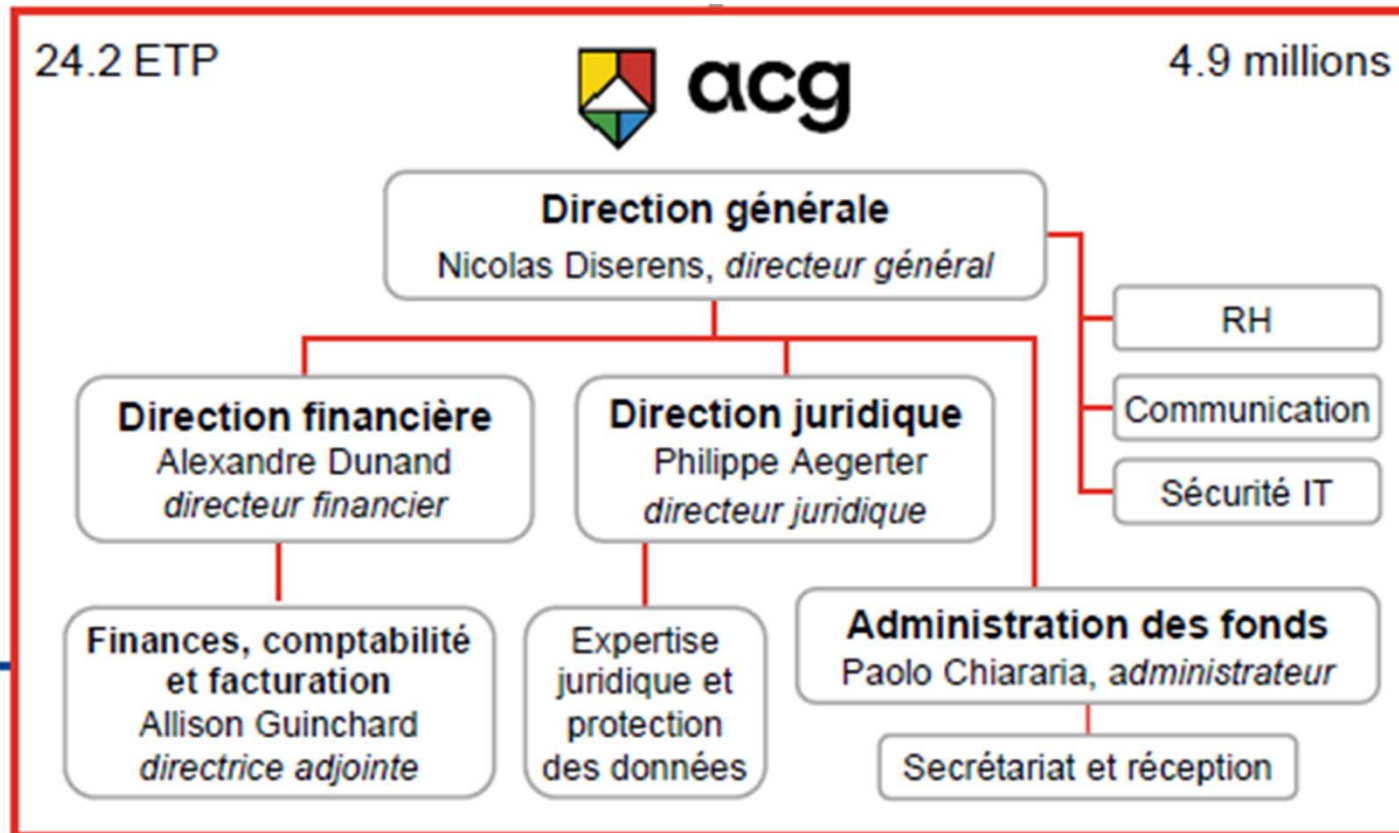
Mon parcours

- Master en sociologie
- Master en droit, titulaire du brevet d'avocate
- MAS en sécurité de l'information (en cours)
- Présidente de la commission consultative de la protection des données, de la transparence et des archives publiques (2018-2024)

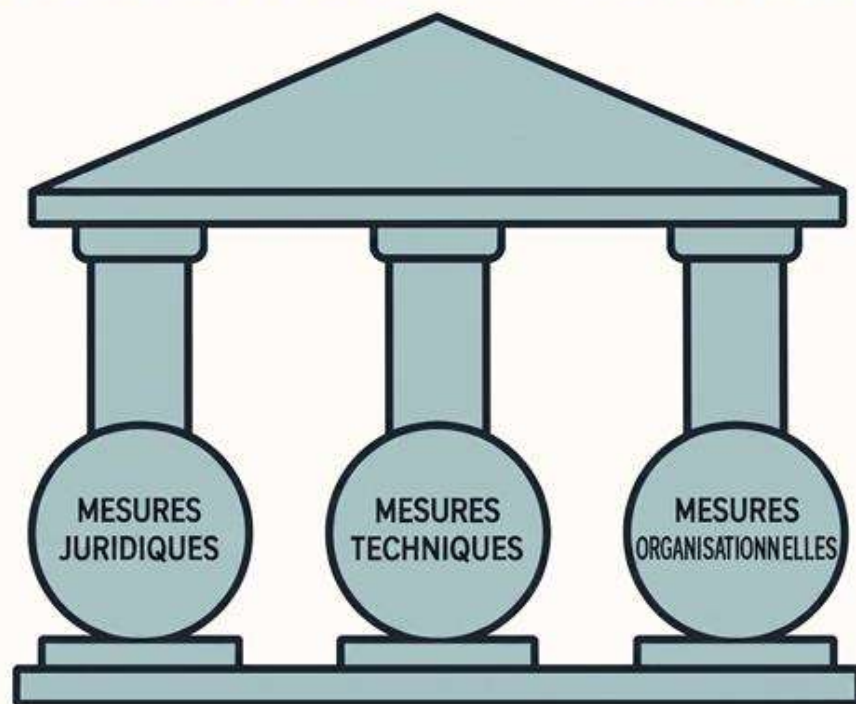
24.2 ETP



4.9 millions



LES PILIERS DE LA PROTECTION DES DONNÉES



Une fonction pivot entre droit, technique et organisation

- **Rôle et compétences clés**

Le rôle exige des compétences juridiques, une bonne compréhension de la technique et une vision organisationnelle pour assurer la conformité à la nLIPAD.

- **Défis opérationnels**

Disponibilité, indépendance, légitimité et priorisation sont des enjeux majeurs de ce poste.

- **Fonctions et responsabilités**

Conseiller, informer/alerter, documenter, coordonner, former et favoriser la cohérence, sans remplacer les responsables du traitement qui prennent les décisions.



3

Registre des activités de traitement :
un projet (toujours) en cours

Nom du traitement (processus ou activité)								
Responsable du traitement								
	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	NIP	LOCALITÉ	PAYS	ÉLÉPHONE	E-MAIL
Conseiller à la protection des données/DPO	Friedli	Aurélie	Esplanade	1212	Grand-Lan	Suisse		a.friedli@acg.ch
Finalité du traitement								
Sous-finalité								
Base juridique du traitement								
Catégories des personnes concernées								
Catégories des données personnelles traitées								
Données sensibles	OUI/NON	DURÉE CONSERVATION	SOURCE DES DONNÉES			CRITÈRES DURÉE DE CONSERVATION		
les opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales								
la santé								
la sphère intime								
l'origine raciale ou ethnique								
des mesures d'aide sociale								
des poursuites ou sanctions pénales ou administratives								
les données génétiques								
les données biométriques identifiant une personne physique de façon unique								
le profilage (traitement automatisé pour évaluer certains aspects de la personne)								
N° AVS								
Catégories des destinataires								
Mesures de sécurité								
	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	NIP	LOCALITÉ	PAYS	ÉLÉPHONE	E-MAIL
Identité et coordonnées du sous-traitant								
Date de création de la fiche								
Date de mise à jour de la fiche								
Commentaires:								
Données sortantes:								
Données entrantes:								

Quelle granularité pour le registre ?

NIVEAU	OBJET	AVANTAGE	RISQUE
Institution	Commune ou groupement	Donne une vision globale du périmètre	Peut rester trop éloigné des usages concrets
Processus métier / Politique publique	RH, police, petite enfance, finances ou autre domaine	Lisible pour les métiers et utile au dialogue	Peut recouvrir plusieurs applications et créer des doublons
Application	ERP, GED, SIRH, solution métier ou infrastructure	Aligné avec le catalogue SIACG et l'exploitation technique	Ne suffit pas lorsque plusieurs finalités coexistent
Traitement	Finalité, données, acteurs, base légale, sécurité et durée	Le plus conforme et le plus exploitable pour piloter les risques	Exige une maintenance plus lourde et une forte implication métier



4

Et l'IA ?

IA : usages déjà présents et gouvernance nécessaire

- **Analyse d'usage et suivi**

Utiliser des statistiques pour mesurer l'utilisation en shadow IA, identifier les besoins et cibler les actions de sensibilisation.

- **Gouvernance et consignes d'utilisation**

Établir des règles claires pour différencier les données publiques, internes, personnelles voir personnelles sensibles lors de l'usage de l'IA générative.

- **Mesures de sensibilisation et responsabilisation des utilisateurs :**

- Notifications contextuelles : Afficher un pop-up lors de la consultation d'une page IA pour rappeler les bonnes pratiques.
- E-learning sur l'IA.

La page demandée est soumise à votre consentement car elle est classée dans la catégorie des sites utilisant de l'intelligence artificielle.

Lors de l'utilisation d'outils d'IA générative, il est impératif de ne pas saisir :

- des données personnelles ou sensibles
- des données classifiées internes ou confidentielles
- des données soumises au secret de fonction ou autres secrets professionnels

Les utilisateurs et utilisatrices doivent toujours vérifier l'exactitude des résultats de l'IA et assumer la responsabilité des décisions prises sur leur base. Pour tout document produit avec l'aide de l'IA, il est également important de respecter les règles concernant les droits d'auteur.

En cliquant sur le bouton "Oui, j'accepte les conditions", vous serez dirigé vers l'URL d'origine.

[Consignes d'utilisation de l'IA générative.](#)

Pour toute question, veuillez vous adresser au [Service Desk du SIACG](#) ou à votre correspondant informatique.

[Demander](#) le changement de catégorie directement à l'éditeur.

Oui, j'accepte les conditions

Cas d'usage communaux de l'IA

- **Déploiement des chatbots sur des sites publics ou internes**

Données publiques ou instructions de travail.

- **Retranscription assistée par IA**

Aide à la retranscription qui nécessite une supervision humaine.

- **Assistant IA souverain**

Cadre strict de gouvernance pour garantir la maîtrise et la conformité.

Tous types de données.

CONCLUSION

- SIACG : enjeux d'un fournisseur IT intercommunal
- Conseillère à la protection des données : une fonction très riche
- Registre des activités de traitement : quelle granularité ? quel délai ?
- IA : nécessaire gouvernance de l'utilisation
- ★ Mon souhait : une meilleure collaboration entre Conseillères LIPAD

MERCI !



Esplanade de Pont-Rouge 3

1212 Grand-Lancy

+41 22 304 55 00

info@acg.ch - www.acg.ch

A.FRIEDLI@acg.ch